

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION
DU 05/06/2025**

MEMBRES	FONCTIONS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A
Patrick BEDEK	Maire	X		
Dominique DELOUETTE	1ère Adjointe	X		
Christian SERNICLAY	2ème Adjoint	X		
Christine TASSIN-GITTEAU	3ème Adjointe	X		
Patrick LAQUILLE	4ème Adjoint	X		
Béatrice PENASSE	Conseillère		X	C. TASSIN-GITEAU
Jérôme GOULDEN	Conseiller	X		
Carole MEILLEUR	Conseillère		X	
Arnaud JULLIARD	Conseiller		X	
Christiane COLIN	Conseillère	X		
Thierry COLLET	Conseiller	X		
Jacqueline PERARD	Conseillère		X	P. BEDEK
Armand GRAIS	Conseiller		X	C. SERNICLAY
Karine BRION	Conseillère		X	
Thomas GUILLAUMONT	Conseiller	X		

Secrétaire de séance : M. Patrick LAQUILLE

1 – Approbation du compte-rendu du 14 avril 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 14/04/2025.

2 – Communauté Urbaine du Grand Reims : Avis sur le projet de PDM (Plan de Mobilité) de la CUGR et son évaluation environnementale

Vu le projet de PDM et son évaluation environnementale,

Considérant que ces enjeux sont cohérents avec les documents stratégiques de rang supérieur avec lesquels le PDM doit être compatible, à savoir le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims, la stratégie Bas Carbone du Grand Reims au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ainsi qu'avec ceux du projet de territoire du Grand Reims,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Mobilité et à son évaluation environnementale,

3 - Communauté Urbaine du Grand Reims : Avis sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le conseil municipal,

Considérant que le projet de révision du schéma de cohérence territoriale a été élaboré en collaboration avec les communes, en concertation avec la population et en association avec les personnes publiques associées,

Vu le projet de schéma de cohérence territoriale révisé,
Décide d'émettre un avis favorable au projet de révision du schéma de cohérence territoriale

4 - Communauté Urbaine du Grand Reims : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CUGR dans le cadre d'un accord local renouvellement 2026

Considérant que la répartition des sièges a lieu à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne afin de tenir compte du poids démographique des communes,

Considérant qu'un siège de droit est attribué aux communes n'ayant pu bénéficier d'un siège à la représentation proportionnelle, afin de garantir la représentation de l'ensemble des communes,

Considérant qu'il est possible de conclure un accord local, dans les conditions prévues à l'article L.5211-6-1-VI-2 du CGCT, consistant à créer et répartir quatre sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Saint-Brice-Courcelles, Witry-lès-Reims et Bezannes,

Considérant que cet accord local doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter l'accord local fixant à 209 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims.

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5 - Convention de partenariat entre les communes du Grand Reims et la ville de Reims fixant les modalités d'accès des jeunes au dispositif « Reims Activ'été »

Chaque année, la ville de Reims organise de nombreuses actions et animations à destination des jeunes de 7 à 17 ans. Le dispositif Reims Activ'été propose des activités dans toute la ville du 07 juillet au 22 août 2025.

M. le maire de Reims, propose aux communes du Grand Reims de signer une convention avec la ville de Reims afin de permettre aux jeunes de chaque commune de participer à ce dispositif contre une facturation de 170 € par jeune.

Vu l'exposé de M. le maire,

Considérant que la commune ne dispose pas de centre de loisirs,

Considérant que cette offre pourrait intéresser les jeunes de la commune,

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention pour l'été 2025 en limitant l'accès aux 40 premiers inscrits.

6 – Remboursement de frais à la fille d'un ancien combattant pour la participation aux frais d'une plaque funéraire.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser le remboursement à la fille d'un ancien combattant de la commune décédé, la participation aux frais d'une plaque funéraire payée à l'Union Nationale des Combattants Grand Reims à l'occasion du décès de son père, pour un montant de 75 €.

7 – Suppression de la Régie de recettes Brocante.

Considérant que la régie Brocante annuelle est inactive depuis 2018 et qu'aucune recette n'a été perçue depuis cette période, il convient de la supprimer.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la suppression de la régie de recette Brocante annuelle.

8 – Nouveau règlement du cimetière communal.

Le conseil municipal,

Vu les lois et règlement concernant les opérations funéraires, les lieux d'inhumation, la crémation et les divers modes de sépultures,

Vu le projet de règlement intérieur,

Décide d'abroger le règlement intérieur du cimetière en vigueur et d'approuver le nouveau règlement.

9 – SPL XDemat : Répartition du capital social 2024.

Par délibération du 03 juin 2020, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Au 5 avril 2025, SPL-Xdemat comptait 3 390 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social
 - le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3 382 actionnaires ;
- donne pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

10 – Mise à jour du tableau des effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/07/2025
- Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de Cernay les Reims sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

DIVERS

Intervention de Mme Christine Tassin-Giteau :

- Un recrutement à la crèche a été réalisé, pour le remplacement d'un agent absent depuis le 07 avril 2025.
- La fête de Noël des enfants est fixée pour le dimanche 4 décembre 2025,
- Une animation de la Prévention routière a eu lieu à l'école le lundi 2 juin 2025 et s'est bien déroulée sauf un riverain n'a pas enlevé son véhicule.

Intervention de Mme Dominique Delouette :

- L'inauguration de l'îlot de fraîcheur aura lieu le 5 septembre 2025,
- La fête de l'été aura lieu le 14 août 2025,
- Le marché d'Elles est fixé le 7 et 8 mars 2026,
- Le marché des lumières se déroulera le 7 décembre 2025,
- L'application Panneau Pocket est maintenant active.

Intervention de M. Christian Serniclay :

- L'engazonnement du cimetière sera refait en octobre,
- Le fleurissement de la commune est terminé,
- Sur l'îlot de fraîcheur, tous les arbres ont bien repris grâce à l'arrosage réalisé chaque semaine.

Intervention de M. Patrick Laquille :

Les travaux d'enfouissement des réseaux par le SIEM, rue Cardinal Luçon puis rue Foch, commenceront à partir du 16 juin 2025 pour une durée de 8 à 9 semaines,

- Le plan de circulation a été présenté au conseil municipal,
- De nouvelles plaques de rue ont été posées suite au dossier de la Base Adresse Locale,
- Les travaux ont commencé sur le nouveau lotissement « les jardins de la grande rue ».
- La convention du sentier de randonnées présentée à l'association foncière de Cernay-Lès-Reims n'a pas été retenue."

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire
Patrick LAQUILLE



Le Maire,
Patrick BEDEK

